



COMITE

DIRECTEUR

Réunion du 07 au 09 juin 2019

(Cette réunion s'est tenue à Marseille au siège de la Fédération le vendredi 07 juin de 14h30 à 20h00, le samedi de 8H30 à 18H30 et le dimanche de 8H30 à 11H45)

Etaient présents : Mme BAJOLLET, MM. CANTARELLI, CHEVALIER, DESMULIE, FUENTES, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, Mmes NOEL et PAUGAM, MM. POGGI, ROBERT, ROUGIER, STIRMEL, Mme TROUBAT, MM. VAISSIERE, Mme VEROLA

Etaient excusés : MM. GARRIGUE, POGGI (vendredi), SCHMITT, Mme VIGUIE

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif
M. PERONNET, Directeur Technique National
MM. RODRIGUEZ, Directeur Technique National Adjoint, ROUX et DUTERME (le vendredi)

I. OUVERTURE

Le président remercie tous les membres présents. Comme à chacune de nos réunions, l'ordre du jour est très chargé et les sujets ne manquent pas : l'actualité, la mise en place et le suivi de nos réformes relatives à notre Projet Fédéral, le lancement de la campagne CNDS, les événements nationaux et internationaux, les travaux et rapports de nos nombreuses et actives commissions,

Nous entamons donc cette réunion par la situation financière puis nous poursuivrons par les sujets DTN afin de libérer notre personnel en charge de certains dossiers.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte rendu de la dernière réunion qui s'est tenue les 20 et 21 avril derniers n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

III. TRESORERIE

La situation est tout à fait conforme aux dépenses et aux recettes à cette époque de l'année avec une trésorerie normale dans les différents postes budgétaires et des disponibilités en hausse du fait de l'encaissement des acomptes sur licences 2019 et mutations à 100 % pour la Métropole. La Polynésie va régulariser rapidement sa situation financière à hauteur de 11 100 € (année 2014 = 1 000 €, année 2015 = 6 600 €, €, année 2018 = 3500 €).

A ce jour, nous comptons 294 800 licenciés contre 294 185 en 2018 à la même période, soit 615 licences en plus. Pour les mutations, nous comptabilisons 3 672 externes et 16 276 internes, soit une augmentation de 97 externes et une diminution de 243 internes par rapport à l'an passé. Pour les clubs, nous comptons 5 827 à ce jour contre 5 800 en 2018, soit + 27 clubs.

Notre trésorerie au 27 mai 2019 présente un excédent de 1 171 812.40 € et des disponibilités à hauteur de 2 672 430.20 €.

Une petite hausse a été constatée dans les dépenses pour notre comité directeur à AJACCIO qui nous a coûté 5 000 € de plus que la moyenne de nos comités directeurs à MARSEILLE (hausse principalement due aux frais de déplacement).

Les 2 chèques de l'association ILONA remis au Congrès à TROYES ont bien été encaissés.

Nous avons pu obtenir un remboursement d'abonnements téléphoniques auprès de Bouygues pour un montant de 3 102.84 € pour des suppressions de lignes qui étaient devenues inutiles. Je remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour ce dossier.

Une demande de partenariat a été adressée à notre banque populaire Auvergne-Rhône-Alpes pour les finales CNC « Jeunes et Vétérant » 2019 qui se dérouleront à MONTLUCON dans

l'Allier du 22 au 27 octobre. Nous avons eu une réponse positive qui renouvellera la même subvention qu'en 2018, soit 1 600 €.

Lors de notre comité directeur à Ajaccio, les dirigeants Corses avaient souhaité un versement plus rapide du montant des indemnités financières pour les déplacements aux championnats de France. Afin d'étudier cette demande, nous avons réclamé aux responsables des deux comités Corse de nous faire parvenir leur bilan financier et comptable de l'année 2018. Nous reçu les documents du C2B et un appel du trésorier indiquant qu'il n'était pas demandeur d'un remboursement anticipé des indemnités pour les championnats de France. Pour le CD2A, nous n'avons pas d'information et ni de contact. Aussi, nous proposons de ne pas donner suite à la demande dans l'immédiat sans la réception des documents demandés pour le CD2A.

Concernant l'éventualité d'une augmentation de l'indemnité financière pour le déplacement des équipes aux championnats de France, nous rappelons que nous avons déjà mis en place en 2018 une hausse significative pour les 2 CD Corse et le CR Corse avec un forfait de 100 € par joueur plus la prise en compte des kilomètres de Marseille au lieu du championnat de France selon un barème identique aux autres comités de métropole. Ceci représente une augmentation de plus de 90 % des indemnités (6 825 € en 2017 et 12 879 € en 2018). La commission des finances étudiera la demande lors de l'élaboration du budget 2020 en novembre prochain.

Pour terminer ce point financier, nous vous informons qu'une commission spécifique « CNDS » doit étudier les demandes de subvention des comités régionaux, des comités départementaux et des clubs et proposer au Ministère des Sports la répartition globale de l'enveloppe de l'aide CNDS 2019.

Les comités doivent envoyer leur dossier avant le 30 juin 2019 et nous devons renvoyer notre proposition finale au Ministère avant le 31 juillet. Les comités recevront leurs subventions directement du Ministère des Sports.

Au niveau du siège

Un état des missions été effectué sur la partie secrétariat. Celui-ci montre la nécessité d'une nouvelle embauche, d'autant plus que la gestion des dossiers CNDS va accroître la charge de travail. Nous en profiterons pour redéfinir les fiches de poste de chaque salarié.

Le comité directeur donne un avis favorable à cette création de poste. Un appel à candidature va être lancé.

Un Comité Social et Economique (CSE) va être crée au siège. Les élections se dérouleront le 17 juin pour désignation d'un représentant en qualité de délégué du Personnel.

IV. DTN

FORMATION (William ROUX)

Examen Diplômes d'Etat

Les 28 et 29 mai dernier, l'examen du diplôme d'Etat et du BF 3° a été organisé à Istres. 7 candidats sur 16 ont pu valider l'ensemble des unités capitalisables. La session de rattrapage se déroulera sur Nîmes le jeudi 27 juin.

Réforme des formations: rappel coaching des jeunes

Afin de laisser du temps pour le recyclage des éducateurs, l'obligation d'avoir les nouveaux diplômes ou d'avoir suivi une session de remise à niveau est programmée pour le championnat de France jeune 2021.

Formation B.F.2°

La session de BF2° sera organisée sur trois sites et sur deux dates pour 2019.

Angers et Bassens du 10 au 13 octobre 2019 / Bron du 17 au 20 octobre

Examen 9-10 novembre 2019

Rattrapage 7-8 décembre 2019

Les inscriptions peuvent se faire via le formulaire en ligne sur le site fédéral.

William présente ensuite au comité directeur la Réforme des formations : contexte réglementaire, impacts, problématiques et perspectives.

CNDS (à compter de 2019, l'Agence Nationale du Sport intègre les missions du CNDS)

Corentin DUTERME explique le nouveau fonctionnement et ses conséquences.

Le budget national (hors emploi/apprentissage) reste au niveau de celui de l'an passé, soit 186 000 € (contre 187 985 € en 2018).

Le projet sportif fédéral est au cœur du dispositif.

Organisation :

Une commission dédiée a été créée lors du dernier comité directeur. Son rôle est de valider la liste des bénéficiaires ainsi que les montants proposés et de fixer les modalités d'évaluation des projets financés. Elle garantira l'indépendance des décisions et veillera au respect des règles d'éthique, de déontologie, et de transparence.

Le dépôt des dossiers passe par le Compte Asso (via le code fédéral 746). L'ouverture a une nouvelle fois été repoussée au 24 mai 2019. La fermeture du dépôt des dossiers est prévue au 30 juin 2019.

L'instruction des dossiers, via Compte Asso est assurée par la Fédération. Le paiement des subventions reste du ressort des services déconcentrés.

Le seuil de subvention s'élève à 1 500 € (et 1 000 € pour les territoires ruraux).

Le contrôle de la réalité des actions financées dans les six mois qui suivent la réalisation de celles-ci (via notamment des comptes rendus des actions).

Une répartition est définie selon des axes prioritaires fixés par le projet sportif fédéral :

- développement de la pratique chez les jeunes
- développement de la pratique féminine
- développement du sport handicap
- structuration de l'Equipe Technique Régionale

L'équipe se compose

- D'un référent dossier (Corentin DUTERME, CTFN en charge du développement) qui assurera la mise en œuvre de la campagne, la gestion de l'interface compte Asso, l'accompagnement des porteurs, le suivi des dossiers, ...
- D'un superviseur (Patrice Rodriguez, DTN adjoint) qui assurera la mise en œuvre de la campagne, la coordination de l'équipe, le lien entre l'ANS et la fédération, ...
- D'un soutien administratif (mission intégrée dans la fiche de poste de la création d'un emploi de secrétariat validée) qui aidera à l'accompagnement des porteurs, au suivi des dossiers ...
- D'un soutien comptable (Christy MARRACCINI)
- D'une commission dédiée pour les validations et la prise de décision finale, dans le respect des règles d'éthique, de déontologie, et de transparence.

Calendrier

24 mai 2019 : ouverture de Compte Asso et lancement de la campagne fédérale.

30 juin 2019 : fermeture de la campagne fédérale et fin de la période de dépôt sur Compte Asso.

17 juillet 2019 : réunion de la commission afin d'arrêter une liste de bénéficiaires ainsi que les montants proposés.

31 juillet 2019 : transmission à l'ANS de nos propositions de financement.

Le bilan au 7 juin 2019 fait état de 17 dossiers encore en cours saisie (1 CR ; 8 CD ; 8 clubs) et de 8 dossiers déjà finalisés et transmis (3 CD ; 5 clubs).

Il est indispensable que nos structures déconcentrées fassent des demandes afin que nous puissions répartir l'ensemble de l'enveloppe budgétaire dédiée à notre fédération.

Professionnalisation :

Patrice RODRIGUEZ présente un point au comité directeur en reprenant chronologiquement les différentes étapes: présentation de sa mission dans le projet fédéral, prise de contact avec 4 régions supplémentaires, création d'un « guide de la professionnalisation et de l'emploi » (intégrant tous les documents nécessaires à la création d'un emploi), validation de ce guide par le comité directeur.

Malgré cette aide, mettre en place une politique de professionnalisation dans les régions apparaît difficile. Il a donc été proposé de construire pratiquement de A à Z la création des postes. Avec avoir recueillir l'accord des comités directeurs des régions volontaires, la DTN pourrait s'occuper de son opérationnalisation.

Etant donné l'importance de ce dispositif pour décliner la politique fédérale sur le territoire, il semble primordial d'organiser une table ronde sur cette thématique lors de la prochaine assemblée générale. Cette réunion pourrait regrouper le référent ETR et un membre du Comité Directeur de la Région.

HAUT NIVEAU (Jean-Yves)

Bilan des championnats du Monde

Pour cette seconde édition de cet événement mondial, la France a rempli sa mission en conservant la première place mondiale. En remportant deux médailles d'Or, deux médailles d'Argent et une médaille de Bronze, les athlètes français ont amélioré leur bilan de 2017 à Ghent avec une médaille d'argent en plus. Dans des conditions difficiles, un planning démentiel et des oppositions en constante progression, nos athlètes ont montré un niveau de jeu remarquable tout au long de ces 4 jours de compétition. Il n'aura manqué que quelques boules pour que le bilan soit exceptionnel voire même parfait. En effet, en perdant deux parties à 12, en finale du tête-à-tête masculin et en demi-finale de la doublette féminine contre la Thaïlande, et en menant 9/6 en finale de la doublette mixte et les boules pour finir, nous avons les possibilités de prendre quelques médailles d'Or en plus. Ces circonstances laissent quelques regrets surtout pour Angélique Colombet qui rentre d'Espagne sans titre alors qu'elle a proposé un niveau de jeu exceptionnel dans les deux compétitions dans lesquelles elle était engagée.

Dans la doublette masculine, Henri Lacroix et Philippe Suchaud ont conservé leur titre contre des Italiens. Henri Lacroix a échoué de justesse en finale du tête-à-tête après un parcours du combattant dans un tableau extrêmement difficile. Dans les deux compétitions, Henri Lacroix a montré une grande précision au point, impressionnant l'ensemble des observateurs. Dans la doublette féminine, Angélique Colombet et Charlotte Darodes ont mené 12 à 4 avant de s'incliner sur 12/13. Il est dommage que nous ayons baissé notre niveau de jeu dont nos adversaires ont profité au maximum (Scénario identique à la précédente édition). Après cette grande désillusion, Charlotte Darodes a trouvé les ressources nécessaires pour s'imposer dans la foulée dans la demi-finale contre Mouna Beji la Tunisienne 13/11 à minuit et demi. Grâce aux conseils et aux encouragements de son coach Jean-Philippe Soricotti, Charlotte Darodes a su renverser une finale très compromise. En effet, menée 0/7 et ne jouant pas bien, elle a conquis le titre contre une Thaïlandaise mise en difficulté par une Française retrouvée à son meilleur niveau. Formidable épilogue. Dans la doublette mixte, nous avons l'impression que la France dominait ses adversaires thaïlandais. En menant 9/6 avec deux mènes à notre avantage, nous n'avons pas pu et su conclure cette finale qui nous tendait les bras. Vraiment dommage !

Si le bilan global reste satisfaisant, je ne peux rentrer sans avoir quelques regrets d'être passé à côté d'un véritable exploit, tellement nos sportifs ont été remarquables.

Communication

- 94 publications au total sur le Facebook FFPJP + SAOS PROMOPETANQUE
- 33 diffusions en live Facebook (parties + interviews)
- 51 photos postées
- 10 partages du lien La Liga Sports (chaîne Espagnole retransmettant le live carré d'honneur)
- Publication record : la photo d'Henri et Philippe juste après leur victoire en doublette : 94 400 personnes touchées
- Vidéo record : ½ finale hommes France VS Madagascar : 64 900 personnes touchées (sachant que je n'ai pas eu le droit de diffuser les finales)

- 1 millions 800 000 personnes touchées sur l'ensemble des publications !

Championnat d'Europe Vétérans

Pour cette première participation de notre fédération à cette compétition, le comité directeur valide les primes à la performance identiques aux autres sélections, à savoir : OR 1000€ / ARGENT 500€ / BRONZE 250€.

Si les joueurs souhaitent rester pour la compétition senior, le coût sera à leur charge.

Michel Briand a dû déclarer forfait pour cette compétition pour des raisons médicales.
(Décision ultérieure : il sera remplacé par Christian Lagarde)

MASTERS DE PETANQUE

L'équipe de France a remporté la première étape des Masters à Nevers. Christophe Sarrio, Ludovic Montoro et Stéphane Robineau ont fait d'excellentes prestations pour s'imposer en Quart de finale : 13 à 6 face à Fazzino ; en demi-finale : 13 à 0 contre l'Italie et en Finale : victoire 13 à 2 face à l'équipe Puccinelli.

Réunion SPORT-BOULES

Nous avons reçu le Président de la Fédération Française de Sport-Boules, Monsieur Philippe Coquet qui était accompagné de son DTN Monsieur Jacques Faresse, de son Directeur Administratif, Monsieur Xavier Majorel et de Fabrice La Posta, en charge de leur événementiel de la société GDP Vendôme Events. Il a été abordé les thèmes suivants:

- Réforme des cadres techniques
- Réforme de la gouvernance du sport et ses implications
- Les licences : Présentations des principes de prix + loisirs/découverte. Favoriser les passerelles avec des prix spéciaux pour la 1° licence dans l'autre Fédération
- Protocole pour les suspendus dans les Fédérations
- Coordination des Calendriers avec surtout le jeu provençal
- Présence du Pétanque tour sur la finale super 16 l'Arbresle 11-12 juillet 2020
- Compétition mixte (Sport de boules masc/fem) FFPJP / FFSB / GDP Vendôme
- Echancier : Rencontre de finalisation du projet à Charnay les Macon
- Programme sportif par les DTN
- Organisation TV Lieu Budget GDP Vendôme (La Posta)

DEVELOPPEMENT

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS

Le championnat de France 2019 s'est déroulé à Orléans du 22 au 24 mai dernier. Cette édition a été encore une réussite grâce à la coordination du comité départemental UNSS, du club local piloté par David Roquain et de la DTN organisée par Anna Maillard. La grande satisfaction est également venue de la retransmission sur la WebTV de nombreuses parties qui ont permis à certains établissements qualifiés de suivre leur équipe à distance. Des principaux de collèges et des directeurs de lycées ont suivi leur équipe. La nouvelle formule de compétition a donné entière satisfaction. Cette compétition prend une ampleur intéressante ce qui rend son organisation de plus en plus complexe.

Sous la Direction de Jérôme Gilot, la prochaine Commission mixte nationale se déroula à Paris le mardi 27 août afin de faire une synthèse de la collaboration entre nos deux institutions.

Il faut rappeler que chaque structure déconcentrée peut et doit prendre contact avec son service UNSS afin de signer des conventions pour développer l'activité dans les collèges et les lycées. Anna Maillard, en charge de ce dossier, est à la disposition de tous pour aider à concrétiser et contractualiser ces partenariats

V. SUJETS D'ACTUALITES

➤ Mail de Marcel LABORDE

« Le bureau organisateur du mondial de Montpellier souhaite vous informer de l'animation suivante lors de notre concours international du 15 et 16 juin 2019 :

Sur le principe de la démonstration du tir de précision à la pétanque et du tir sportif à la Lyonnaise, nous avons décidé d'opposer quatre joueurs de pétanque à quatre joueurs de Lyonnaise.

Le principe : les huit joueurs vont respectivement s'affronter au tir de précision pétanque et au tir sportif de la Lyonnaise en respectant le règlement de ces compétitions. »

Aucune somme d'argent n'est demandée et aucune récompense n'est remise.

Le but est de faire connaître et partager à des passionnés de boules le sport de l'autre.

Le comité directeur donne un avis favorable.

➤ **Mail de Marie-Luce LACASSIE Présidente du CD 65**

« Pouvons-nous cautionner un « concours de Tir de distance avec le 1er record du monde officialisé par un huissier » planifié dans la première journée de ce Régional du 22 et 23 Juin 2019 prochains. Ce concours Tir n'est pas validé par la Commission Sportive du CD65, avec une diffusion du programme avec horaires précis ? Que dois-je faire car je serai la Déléguée Régionale sur ce site ? »

Le Comité Directeur ne cautionne pas cette compétition de tir qui n'existe pas dans nos règlements de compétitions. Cette épreuve de tir est purement et simplement interdite dans la formule présentée. La Présidente du CD65 est déléguée sur place.

➤ **Mails sur les tenues vestimentaires**

Il est rappelé que les jurys de championnats ne peuvent pas prendre des décisions d'aménagements ou contraires à la réglementation fédérale.

➤ **Trophée Marcel Pagnol**

Il est attribué au comité de la Manche (CD50).

➤ **Assemblée Générale du Comité Régional Antilles Guyane** : elle est convoquée pour le 29 Juin au Lycée des Droits de l'Homme à PETIT BOURG en GUADELOUPE. Le Président de la FFPJP a transmis un ordre du jour type.

➤ Martinique mail du 04/06/2019 : un mail avec document joint du CD972 (Martinique) nous informe de sa décision de sortir de la Ligue Antilles Guyane et de sa future constitution en territoire.

➤ Demande de formation GESLICO / Arbitrage de la Polynésie Française (CD987) pour février 2020

Pour des raisons budgétaires, nous allons leur proposer de coupler cette formation avec celle prévue en Nouvelle Calédonie en décembre 2019 en y faisant venir les Polynésiens. Le Président de la FFPJP rencontre le Président Remi AUMERAN sur le sujet sur le Championnat de France de Fréjus.

➤ Concours de record du Monde de Tir de RUMILLY au bénéfice d'ILONA le 21/12/2019

10 jeunes joueurs de la Team Toro vont tenter de battre le record du monde de 1 000 boules en une heure (100 boules par joueurs). Dans le même laps de temps 5 filles de la Team Toro établiront un record pour 500 boules en 30 mn.

Ce record, s'il est battu pour les hommes et pour les femmes sera constaté par un huissier.

Marc Alexandre en spécialiste de cet exercice sera aux manettes ainsi que la Web Tv Boulistenaute.

Pour chaque boule frappée la SAS Toro donnera 1 euros à l'association Ilona qui sera représentée par Jean Pierre et Sophie Mas.

Décision : avis favorable du Comité Directeur transmis par mail par le Président.

➤ Accord commercial : Offre de la Cristallerie SCHWALB (57) : suite à notre demande, nous restons dans l'attente d'un courrier précisant l'offre de la Cristallerie.

VI. INTERNATIONAL

Confédération Européenne de Pétanque (CEP)

Un formulaire de mutation entre fédérations membres de la CEP est en cours de préparation. Une base de données sera créée à cet effet. Le coût envisagé de la mutation s'élèverait à 75€.

Fédération Internationale de Pétanque et de Jeu Provençal (FIPJP)

Suite à la suspension de la FMP (Fédération Malgache de Pétanque) et de la création de la nouvelle fédération FSBM (FEDERATION SPORT BOULES MALAGASY) affiliée à la FIPJP, voici les directives de cette dernière, transmise par le Président de la FSBM RANDRIAMAROHAJA Dolys, suite à nos courriers échangés avec elle et le Président de la FIPJP.

« Conformément à la décision de notre bureau, la régularisation de licence et mutation internationale se présenteront comme suit :

- Pour la mutation internationale entrante, de France à Madagascar (c'est le cas actuel de : Christian ANDRIANIAINA, Tiana Laurens RAZANADRAKOTO, Radotiana RAJAABELINA) la FSBM délivrera une licence pour ces joueurs sous réserve favorable du Club, Fédération quittée et avis de la FIPJP.
- Pour la mutation internationale sortante de Madagascar vers l'étranger, la FSBM accordera la mutation pour les joueurs qui respecteront les procédures et conditions d'obtention de licence sportive du pays d'accueil.
- Pour la situation des joueurs Malgaches qui évoluent en France, seuls sont autorisés à jouer les joueurs détenteurs d'une licence Française. Les joueurs détenteurs d'une licence de la FMP 2019 ne sont plus admis dans les concours.
- Enfin, pour le déplacement des joueurs en France pendant la période estivale, la licence FSBM doit être accompagnée d'un visa valide. La FSBM s'engage à vous adresser le justificatif de retour d'un joueur dès son arrivée à Madagascar.
- Pour tout autre renseignement, nous resterons entièrement à votre disposition.

Décision : la FFPJP établit un communiqué officiel concernant la participation des joueurs malgaches à nos compétitions (transmis au CD et CR par mail).

Concours Internationaux : en réponse à notre question, le Président de la FIPJP nous informe que les organisateurs qui n'appliqueront pas la nouvelle directive FIPJP entrant en vigueur en 2020 devraient déjà être sanctionnés par les fédérations nationales concernées. Si leur organisation persiste nous ferons de même à l'encontre de leurs organisateurs identifiés

Championnats du monde et Coupes des Confédérations

Les championnats du Monde Triplettes Homme et Tir de Précision initialement attribués à la France sont réattribués à Cotonou (Bénin). La FIPJP explique que ceci est dû au souhait d'alterner les continents (les CDM 2020 étant prévus en Suisse). La FIPJP nous propose les CDM 2023 ou 2024. En nous précisant que nous pourrions maintenir notre candidature 2022.

Décision : la FFPJP retire donc sa candidature pour 2022 et se positionne pour 2024.

Calendrier international

- Du mardi 19 au samedi 23 novembre 2019 : Championnats du Monde des Jeunes et des Féminines triplettes et tir de précision à Phnom Penh (Cambodge) avec Congrès International.
- Du jeudi 16 au dimanche 19 juillet 2020 : Championnats du Monde des Messieurs triplettes et tir de précision à Lausanne (Suisse).
- Du 16 au 24 Octobre 2021 : Championnats du Monde en doublettes, simples Féminines et Tunisie pour Jeunes et/ou Féminines en 2023.

Pour les Coupes du Monde des Confédérations aucune candidature ni pour les Messieurs (2019 puis 2021) ni pour les Féminines (2020 puis 2022).

Nos organisations internationales

28/29 Mai 2019 Réunion avec CR Normandie à Saint Pierre les Elbeuf (76) : préparation CE Espoirs 2019 (Joseph CANTARELLI - Mike PEGG). De fait le Président s'est excusé pour la Conférence de Presse de présentation de la finale des Masters QB au journal La Provence.

VII. Comité National Olympique et Sportif (CNOSF)

- 13 Mai 2019 : Séminaire Emploi / Formation (William ROUX)

- 14/15 Mai 2019 : Séminaire CPSF – Marseille (Bernadette TROUBAT)
- 16 Mai 2019 : Réunions FO / FNO (Michel LE BOT)
- 20 Mai 2019 : Séminaire Emploi / Formation (William ROUX)
- 28 Mai 2019 : AG CNOSF (Laurent VAISSIERE)

Elections CNOSF : Mme CONSTANTINI (UNSS) est élue en étant la seule à avoir plus de 50 % des voix au 2ème tour de vote. De fait, les 2 autres postes restent vacants.

Chaîne SPORT EN FRANCE

C'est avec plus de 6 mois d'avance que la chaîne du CNOSF, SPORT EN FRANCE a été lancée. Elle est réservée aux fédérations. Les programmes intègrent la diffusion du Championnat d'Europe Espoirs 2019 pour lesquels nous avons postulé.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : le CNOSF lance « Sport en France », la chaîne du mouvement sportif !

« A l'occasion de l'assemblée générale du Comité National Olympique et Sportif Français qui s'est tenue ce mardi 28 mai à la Maison du Sport français, Denis Masegla, président du CNOSF et Guillaume SAMPIC, Directeur Général de la société MEDIA365, ont procédé au lancement officiel de Sport en France, la chaîne du mouvement sportif.

Une initiative innovante qui associe la création d'une chaîne de télévision disponible sur les réseaux câblés, satellites et internet à une offre inédite de mise à disposition gratuite de ses contenus à destination des médias qui en exprimeront la demande.

Sport en France incarne un nouveau modèle d'exposition médiatique au profit de tous les sports, une ambition exhaustive et non exclusive qui n'a pas vocation à concurrencer les médias détenteurs de droits sportifs mais s'inscrit en complémentarité de ceux-ci.

Chaîne 100% sport, Sport en France est au service de toutes les disciplines, de toutes les fédérations et de leurs clubs, destinée à tous les publics et qui s'inscrit dans un souci de pluralisme, de diversité et de promotion des 107 fédérations et membres associés.

Emissions en plateau, débats, magazines, portraits, retransmissions d'évènements en direct ou en léger différé, ce sont plus de 500 heures de contenus originaux qui seront produits et diffusés par la chaîne chaque année, 365 jours par an, 24h sur 24.

Des rendez-vous hebdomadaires et mensuels mettront notamment à l'honneur le sport féminin, les espoirs du sport français, la pratique handisport et le sport-santé.

La production exécutive de l'ensemble des programmes a été confiée à Media365 (Groupe Reworld Media) dont les studios sont installés à Boulogne-Billancourt (92).

Ces programmes sont à découvrir dès aujourd'hui sur le site Sportenfrance.com et dans les offres basiques des opérateurs suivants : Orange (canal 174), Bouygues (canal 192), Free (canal 190) et sur SFR/Numéricable dès le 25 juin (canal 129).

Un premier dispositif qui assure déjà la diffusion des programmes de Sport en France auprès de plus de 19 millions de foyers en France.

Enfin, Sport en France disposera dès 2019 d'un budget annuel de l'ordre de 3 millions d'euros, assuré par le CNOSF, Media365, les fédérations et les annonceurs de la chaîne parmi lesquels figurent déjà : MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale), Bpifrance (Banque Publique d'Investissement), Groupe MDS (Mutuelle des Sportifs) et le CoSMoS (Conseil Social du Mouvement Sportif). »

Denis Masegla, président du CNOSF : « Pour moi, qui ai milité pendant 20 ans pour une autre manière de faire de la télévision sportive, créer une chaîne de télévision pour tous les sports, basée sur l'égalité des chances et non sur des préjugés d'audience, est un rêve qui prend forme ! Sport en France est la chaîne du mouvement sportif car sa vocation sera de faire la promotion des activités du mouvement sportif sous toutes ses formes, sans limitation ni exclusivité, puisque les programmes pourront être partagés avec ceux qui en feront la demande. Sport en France se veut la chaîne du mouvement sportif : à ses acteurs de se l'approprier. »

Guillaume SAMPIC, directeur général Média365 : « Le Groupe Reworld Media est très fier d'accompagner le mouvement sportif français dans sa volonté d'offrir une large exposition médiatique à toutes les disciplines sur sa chaîne, Sport en France. Cet engagement mutuel constitue une étape prépondérante dans le développement de notre groupe. »

Courrier de Denis MASSEGLIA : « Le lancement de la chaîne Sport en France a eu lieu aujourd'hui 28 mai à la Maison du sport français, et beaucoup d'entre vous ont pu y assister (Communiqué de

presse). Parmi les éléments de présentation figurait l'idée que chaque fédération désigne un référent qui sera en charge des relations avec le projet « Sport en France ». Je vous demande donc de bien vouloir nous transmettre le nom et les coordonnées de la personne à qui vous souhaitez confier ce dossier. Comme cela a été indiqué lors de la présentation, nous avons pris l'engagement que toutes les fédérations qui le souhaitent pourront avoir des images qui figureront à l'antenne. Mais comme cela a été indiqué aussi, nous avons besoin d'être performants et de progresser tous ensemble.

A ces fins, j'ai annoncé qu'il y aurait tous les mois une réunion des référents « Sport en France » des fédérations afin de partager les différentes expériences, recueillir les avis et en quelque sorte coconstruire la chaîne « Sport en France » de demain. Ce que l'on pourrait ainsi baptiser « Institut de formation » « Sport en France », sera une des illustrations des plus représentatives de la chaîne et j'espère vivement que chacun d'entre vous souhaitera voir sa fédération s'impliquer dans le dispositif.

Décision : le référent de la FFPJP est Xavier GRANDE avec Joseph CANTARELLI comme remplaçant.

28 Mai 2019 : mail de Marie Thérèse DIOH (Pôle marketing CNOSF) confirme l'accord pour budgéter la production du Championnat d'Europe Espoirs masculins et féminins de pétanque du 03 au 06 octobre 2019 (avec une captation d'images prévue uniquement le 06 octobre 2019).

- **18 Mai 2019** : Mail / Lettre du CNOSF au Président de la République
- **22 Mai 2019** : réception par mail du « **Projet pour le Sport Français** »
- **05 Juin 2019 - Esprit de Service France** : le Président a répondu au questionnaire. **CNOSF/INSEP/ANRT : Cifre Invitations - SPORT ET INNOVATION : LES SCIENCES AU SERVICE DE LA PERFORMANCE SPORTIVE** : il y aura 2 sessions en Juillet et Novembre auxquelles participeront nos DTN et l'élu en charge Francis GARRIGUE.

Conventions avec le secteur privé

QUARTERBACK (entrevue du 6 Juin 2019 au siège)

Il a été rappelé que toute personne physique ou morale de droit privé doit obtenir l'autorisation de la F.F.P.J.P. pour organiser une compétition ou manifestation sportive de Pétanque et de Jeu Provençal ouverte aux licenciés de la F.F.P.J.P. Suite à la demande de renouvellement des Masters et Trophée des Villes qui rentrent dans ce dispositif, une entrevue s'est tenue au siège de la FFPJP en présence du responsable de la société Quarterback, M. BORGEY. .

La FFPJP a présenté le nouveau cahier des charges qui constitue les conditions générales que doivent remplir ces manifestations.

Il a été convenu une nouvelle entrevue avec cette société courant septembre.

Ministère

- **21 Mai 2019** : Mail / Lettre de la Ministre des Sports relative aux CTS
- **Mail du 28 Mai 2019** : Tableau de Bord/Synthèse financière transmise à notre DTN

Assemblée Nationale

- **Mardi 14 mai 2019** : Dans le cadre du Printemps de l'Evaluation, Madame Perrine Goulet, députée et rapporteure de la mission Sport, Jeunesse et Vie Associative et notamment des programmes Sport et Jeux olympiques et paralympiques de 2024 nous entend à l'occasion d'une table ronde à l'Assemblée Nationale. (Participants FFPJP : Michel LE BOT – Patrice RODRIGUEZ)
- **Mercredi 22 Mai 2019** : Parlement du Sport Colloque sur la démocratie au sein du mouvement sportif français, Comment moderniser le sport français ? et la Féminisation et développement des pratiques (Laurent VAISSIERE)

Règlements et textes

Nous avons reçu deux mails du CR PACA des 20 Mai et 4 Juin 2019 faisant état des difficultés rencontrées pour les **modes de qualifications / remplacements sur les Championnats Régionaux** ainsi que de la problématique causée par la conjugaison des dates desdits championnats avec les concours nationaux.

Décision : pour qualificatifs, les parties de barrage doivent être jouées. Les remplacements, quelle qu'en soit la nature, se font dans la suite du classement gestion concours. Gestion concours effectue le classement de la façon suivante : 1er (vainqueur), 2ème (finaliste), 3ème (demi-finaliste ayant perdu contre le vainqueur), 4ème (demi-finaliste ayant perdu contre le finaliste), 5ème (équipe ayant perdu en ¼ contre le vainqueur), 6ème (équipe ayant perdu en ¼ contre le finaliste), 7ème (équipe ayant perdu en ¼ contre le 3ème),

Si une équipe ne souhaite pas se rendre au championnat malgré sa qualification : se reporter code des sanctions. Les joueurs qui participeraient à des concours en lieu et place des qualificatifs pour lesquels ils étaient directement qualifiés, ou ayant refusés la participation dans le cadre de remplacement, seront passibles des sanctions prévues.

Concernant la **protection des dates des qualificatifs régionaux**, le comité directeur émet un avis défavorable. Les concours nationaux pourront être placés sur les dates des championnats régionaux.

Décision de fonctionnement général : les cas de questions/réponses et / ou de litiges relatifs à nos règlements seront traités à l'avenir par les membres de la commission compétente avec réponses apportées par le Comité Directeur (Didier SCHMITT - Michel LE BOT - Patrick GRIGNON - Laurent VAISSIERE - Corine VEROLA - Véronique BAJOLLET - Karine SCHMITT).

Aide aux clubs : un mémento du « Président de club » ou « Guide du Club de la FFPJP » est en cours de rédaction (Michel LE BOT / Véronique BAJOLLET) et d'étude par les membres du Comité Directeur. Le document sera finalisé lors du CD/CN de Septembre 2019 avant mise à disposition de nos organes déconcentrés.

Tenue vestimentaire : suite aux retours d'expériences de nos CR/CD.

Décisions :

- *Le même règlement d'habillement sera appliqué pour les Championnats Départementaux que celui des Championnats Régionaux (voir tableau en annexe)*
- *Pour les équipes autorisées à participer en non homogène en Jeunes et au Jeu Provençal s'appliquera la tenue club individuelle des joueurs (haut) avec bas en tenue sportive*
- *Tenue des délégués : ils devront porter soit leur tenue officielle, soit la tenue de leur équipe, soit une tenue sportive correspondant au règlement des tenues vestimentaires*
- *Pour les coaches, la tenue sportive est exigée conformément au règlement.*

Classification : mail du CD39

N'est-il pas possible de compartimenter la classification Elite en deux disciplines (Jeu Provençal et Pétanque) et d'accorder aux joueurs Elite Jeu Provençal la possibilité de jouer le championnat promotion pétanque si et seulement s'ils n'ont pas obtenu la classification Honneur sur des compétitions pétanque l'année précédente ?

Le comité directeur décide de mettre ce point à l'étude par la commission règlement

VIII. COMMISSIONS

A. Arbitrage

Didier SCHMITT a été désigné par la CEP pour les Championnats d'Europe Triplettes Vétérans et Masculins qui se dérouleront à ALBENA (Bulgarie).

Le président de la CNA souhaite porter à la connaissance des membres du comité directeur, qu'une fois de plus un arbitre départemental s'est fait agresser le week-end dernier. Une agression subie tout au long de la journée et qui s'est terminée par un passage par les services médicaux et d'un dépôt de plainte.

Cet incident allonge la liste déjà trop longue de cinq autres agressions physiques depuis le début de l'année. A ceci s'ajoute les agressions verbales qui sont en nette augmentation.

TROP C'EST TROP.

Il est rappelé que les arbitres, conformément à l'article L223-2 du code des sports, sont considérés comme chargés d'une mission de service public et qu'à ce titre les peines prononcées à l'encontre des prévenus doivent être aggravées et renforcées afin qu'elles deviennent dissuasives.

Au vu de ces éléments, le président de la CNA demande au président de la FFPJP et au Président de la commission de discipline d'étudier la prise en compte les doléances suivantes :

1-Suspension automatique du joueur fautif jusqu'à comparution.

2-Nouvelle grille de sanctions en tenant compte du statut particulier que représentent les arbitres.

3-Possibilité aux commissions de discipline de prononcer des peines de radiation à vie sans qu'il y ait eu récidive.

Réponse du président de la FFPJP :

Dans un premier temps, il dénonce avec fermeté toute agression envers les arbitres et en règle générale de toutes les dirigeantes et tous les dirigeants et officiels. Toutes ces personnes doivent être assurées que la fédération mettra tout en œuvre pour les aider tant sur le plan judiciaire que sur le plan information.

Première mesure qui devient immédiatement applicable : la fédération se portera systématiquement partie civile dès l'instant que l'engagement des poursuites concerne une catégorie (6 ou 7 à déterminer). Pour ce faire, les présidents de comités ou de régions devront prendre attache avec les services fédéraux afin que soit mis en place un accompagnement notamment par les services d'un avocat.

Deuxième mesure : une réunion est programmée pour débattre des doléances ci-dessus afin de vérifier sur le plan juridique comment elles peuvent être mises en application.

Rappel : le guide de l'arbitrage est à disposition sur le portail de la FFPJP (dans la rubrique arbitrage). Afin de renforcer ce document, des vidéos de 2 à 3 minutes vont être réalisées afin de mettre en scène des situations particulières aussi bien à la pétanque qu'au jeu provençal.

Le champs de compétences des jeunes arbitres (moins de 26 ans) est étendu. En plus du championnat de France jeunes, ils pourront officier au CNC jeunes et sur les concours nationaux jeunes épaulés par un arbitre national.

Lors des contrôles d'alcoolémie sur les compétitions, les arbitres peuvent être soumis au dépistage comme les joueurs, les délégués, les Graphiqueurs, les coachs....

B. Calendrier Fédéral

Par suite des nombreuses remontées de nos CD/CR : le championnat départemental jeunes se déroulera les 02 et 03 mai (avec le jeu provençal et non plus avec le doublette mixte).

Le championnat de France de Tir de précision aura lieu du 04 au 06 décembre.

Le calendrier intégrant les modifications de dates figure en annexe (et a été transmis par mail aux CD et CR).

Rappel : le déroulement des qualificatifs jeunes est programmé sur un week-end. Si une seule journée est suffisante, il y a possibilité de choisir le samedi OU le dimanche.

C. Carcéral

Suite au point effectué sur les actions à venir dans les établissements du sud, nous notons une baisse de motivation de la pratique sportive.

Une semaine de jeux pénitentiaires sera organisée du 17 au 21 juin 2019 à Aix Luynes. La FFPJP sera représentée les 19 et 20 juin.

Le 13 juin sera organisé un tournoi de pétanque à la mêlée pendant midi pour des équipes mixtes (personnel, détenus) à Salon de Provence. Roger BOSCO assurera l'arbitrage.

Un projet est en cours pour la fête du sport à Tarascon au mois de septembre.

Si d'autres établissements souhaitent mettre en place des actions, ils peuvent toujours contacter leur comité départemental ou la FFPJP.

Par ailleurs, la convention cadre avec l'Administration Pénitentiaire est en cours d'élaboration et Gwendal HELARY, Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, commence à préparer son dispositif « sentez-vous sport » qui propose le montage de projets socio-sportif favorisant la cohésion sociale et les liens dedans-dehors pour les 16, 17 et 18 septembre 2019. Il a déjà reçu 16 fiches projets : Bourges, Besançon, Blois, Moulins, Saint Quentin F, Privas, Le Puy en Velay, Varcès (Grenoble), Tarascon, Grasse, Marseille, Nouméa, Saint Briec, Rennes, Nantes et Béziers.

Le premier trophée de l'Ile Saint Etienne s'est déroulé à la prison de Melun. La FFPJP a offert du matériel ainsi que le trophée pour cette compétition qui regroupait 3 doublettes de 5 clubs du département, 3 équipes de détenus, et une de la FFPJP. Deux parties ont été jouées le matin et trois l'après-midi. Ce sont les détenus qui géraient la compétition et les différents ateliers : tir de précision, jeu du bouchon. C'est également eux qui étaient chargés de la remise des récompenses, le tout sous le contrôle des deux moniteurs de sport. Ils avaient même, pour l'occasion, un polo blanc marqué « STAFF » dont ils étaient très fiers. La journée s'est très bien passée, bonne organisation, excellent esprit, des parties très disputées sous un magnifique soleil. Le vainqueur est le club de Melun. Le challenge a été confié aux moniteurs de sport pour une remise en jeu l'an prochain.

D. Centre National FFPJP « Michel DESBOIS »

Un courrier d'appel à candidatures a été envoyé aux municipalités voisines de l'Aéroport de Marseille et de la Gare TGV d'Aix en Provence.

Un projet est en cours d'examen au niveau de Septemes les Vallons.
Une visite sera réalisée en automne à Vichy.

E. Chancellerie

De nouveaux formulaires de demande de diplômes et de médailles FFPJP ont été expédiés aux comités départementaux et régionaux. Il est rappelé qu'ils sont à retourner pour le **31 juillet 2019 dernier délai**. Passé ce délai, les demandes ne seront pas prises en compte.

F. Championnats de France

Les visites se sont globalement bien déroulées.

Un courrier a été reçu concernant le championnat Jeunes de Nevers. Le président de la commission a apporté une réponse écrite.

La saisie des équipes qualifiées sur Geslico se fait difficilement à la date impartie, soit le mardi suivant le qualificatif. A ce jour, reste non inscrite l'équipe mixte pour la Guyane.

Une réponse apportée CDF Triplette 256 et/ou à 128 H et 128 E : finalisation septembre en CD/CN

Pour le championnat de tir de précision, deux candidats se sont manifestés. A noter qu'initialement prévu du 10 au 13 Décembre 2020, il aura lieu du 03 au 06 Décembre 2020 (en lieu et place du Trophée des Villes qui prend est décalé du 10 au 13 Décembre 2020).

La commission proposera une formule de qualificatifs au prochain comité directeur. Il est rappelé que l'épreuve de tir se fait impérativement sur la formule de tir Championnats du Monde (voir règlement sur le site FIPJP).

G. CNC

- Affaire disciplinaire :

À la suite d'une affaire disciplinaire concernant le CRC Normandie, la procédure de consultation et du suivi du dossiers seront précisés dans le prochain règlement.

- Arbitrage et délégation :

La CNA a fourni l'ensemble des arbitres pour toutes les journées de CNC et finales. Les régions devront également désigner tous les délégués.

- Récompenses :

La société DOUBLET a été retenue pour la conception d'un drapeau tricolore avec le logo du CNC. Les lots individuels seront également des petits drapeaux avec supports. Les médailles pour le CNC jeunes sont maintenues ainsi que les trophées en cristal.

La Banque Populaire a confirmé son soutien comme l'an passé avec une aide financière qui permettra de d'offrir des goûters lors du CNC jeunes.

- Communication :

Les affiches seront revues pour intégrer la nouvelle charte graphique. La web TV sera présente à Montluçon et à Saint Yrieix.

- Finales :

Le comité directeur a validé la proposition du comité de pilotage de qualifier 2 équipes par groupes pour le CNC vétérans à compter de cette année. Début de la compétition le mardi à 14h avec une rencontre par ½ journée.

1er tour le mardi après-midi. 2ème tour le mercredi matin. 3ème tour le mercredi après-midi. ¼ de finale le jeudi matin. ½ finale le jeudi après-midi et la finale se jouera le vendredi matin.

En revanche, cela oblige dans le futur à jouer dans des structures qui puissent accueillir le CNC vétérans sans jouer les têtes à têtes sur 2 tours.

Pour le CNC jeunes, pas de modification cette année en attendant les évolutions possibles de cette catégorie.

Pour la finale du CNC jeu provençal, il est envisagé à compter de 2020 d'avancer cette finale fin septembre ou début octobre afin de pouvoir jouer en extérieur avec un maximum de 16 équipes.

- Listes

Le recensement des listes des équipes évoluant en CNC a débuté. Les comités ont jusqu'au 8 septembre pour les transmettre au comité de pilotage.

Dès la 1ère journée, lorsque les capitaines souhaiteront ajouter un joueur à la liste initiale, ils devront apporter la preuve qu'il n'a pas joué dans une autre équipe ou qu'il vient d'une équipe d'une division inférieure. Cela permettra un contrôle a priori par le délégué.

H. Communication

- **Projet Fédéral et son suivi au niveau communication**

Une nouvelle charte graphique a été adoptée. Elle est visible sur les signatures mails et les divers supports fédéraux, permettant ainsi une homogénéité.

Une réflexion sur la « marque fédérale » et différents slogans est en cours : intérêt, déclinaisons, ... Elle aboutira à un projet qui sera présenté dès finalisation.

- **Prévision d'un stagiaire pour la communication**

Les différentes missions qui seront proposées sont à l'étude. Elles seront présentées en septembre. Un appel à candidatures sera alors fait dans les écoles de Communication.

- **Prendre une licence dans un Club**

Le support PowerPoint présenté à Ajaccio a été complété par les remarques reçues et sera finalisé pour le CD/CN de Septembre 2019.

- **Un projet de clip de présentation de notre Fédération, avec la mise en avant de nos deux Sports : La Pétanque et le Jeu Provençal, est à l'étude (action Gérard CHEVALIER, Kevin GALLIER, Loic FUENTES, Clément MENEGHIN)**

- **TEASER FFPJP : Réalisation par QB pour les Masters, nous avons fourni un nouveau logo fédéral, avec l'accord de Joseph pour la diffusion.**

- **Pétanque Tour : la première étape s'est déroulée cette semaine à Ajaccio. Nous avons réalisé une belle animation dans l'ensemble. Avec une grande participation des écoles, collèges et centres aérés c'est 200 jeunes qui ont participé aux divers ateliers mis en place par les éducateurs.**

Après une conversation avec nos Champions, ils seraient favorables à une table ronde avec la Fédération. Le but est de faciliter les différentes missions proposées par la Fédération et les nombreuses sollicitations qui leurs sont offertes par des organisateurs. Pour la préparation du calendrier 2020, un contact auprès de Quarterback permettra de caler les dates (action Gérard CHEVALIER)

- Communication / Informatique / Numérique : une proposition de partenariat Boulistenaute / FFPJP, susceptible de nous apporter des recettes non négligeables est envisagée. Lionel ZIANET vient d'en faire une présentation : il développe sa proposition pour la mise en place d'une plateforme Unique. Le projet a des contraintes et il serait souhaitable d'avoir un accord de la CNIL pour sa réalisation. Le détail de la proposition est à l'étude par un groupe de travail.
- Communication / Partenariats : nous n'avons pas eu le temps de faire cette réunion. Elle est reportée sur le site du Championnat de France de Fréjus.

I. Discipline / Ethique

La commission Ethique s'est réunie au CNOSF le 03 juin dernier concernant une affaire qui a été reportée au 01 juillet.

Une demande de remise de peine a été reçue. Le comité directeur se prononce contre.

Prévention des violences et des dérives dans le sport

Deux précédents Flash Info DTN (FI DTN n°53 et 57) attiraient votre attention sur les questions de responsabilité (article 40 du code de procédure pénale) et de prévention des violences et des dérives dans le sport. Dans le souci de mettre à votre disposition différentes ressources pour vous aider à accomplir des démarches peu habituelles, nous portons à votre connaissance l'existence d'une Brigade numérique de la Gendarmerie nationale.

Cette brigade peut être sollicitée pour effectuer certaines démarches administratives ou judiciaires. Elle peut également répondre à des interrogations, et instruire si besoin. Enfin, elle est compétente pour recevoir les sollicitations de toute la France. Son rôle est de favoriser, via le numérique, le contact avec la population.

Par ailleurs, dans le cas de violences à caractère sexuel, pour ne pas ajouter d'inconfort au traumatisme de la victime, il est préférable de pré alerter le service de police ou de gendarmerie et de convenir d'un rendez-vous avec un enquêteur ayant l'habitude d'accueillir ce type de victime. Il est également envisageable de s'adresser à la délégation aux victimes à l'adresse courriel suivante delegationauxvictimes@interieur.gouv.fr

J. Entreprise

La convention est toujours en cours de rédaction sur les points vu lors de l'entretien avec le DTN de la FFSE.

Le CD 68 souhaite avoir des éclaircissements sur l'association ASPEA affiliée à la FFSE. Cette association organise régulièrement des concours en concurrence avec les concours FFPJP et avec certains participants qui n'ont aucun lien avec une entreprise.

Nous sommes en attente de la réponse de la FFSE sur ce sujet (action Laurent VAISSIERE).

K. Equipements sportifs

Restructuration de la commission

Joseph CANTARELLI en reste le responsables mais les dossiers seront traités par Kévin GALLIER et Christian VIGNOT. Il est vital, pour assurer une continuité temporelle, que les équipements sportifs soient traités par le siège de la FFPJP.

Les demandes et les contacts auxquels nous répondons sont les clubs, les comités départementaux et régionaux, les villes, les bureaux d'études, les architectes. Ceux-ci s'effectueront par téléphone et/ou par mail.

Subventions : CNDS et/ou DETR (Dotation des Equipements Territoriaux et Régionaux) auprès du Préfet

Tous les documents utiles pour monter un projet ont été remis à Kévin GALLIER : RES, Notice d'Impact, Notes / directives Ministère / CNDS et formulaires de demande de subvention, fichiers EXCEL de suivis des projets, réponses aux demandeurs (avec copies systématiques aux CD/CR), ainsi que la fixation des soutiens prioritaires (CNOSF / ANDES).

Plan d'action :

- Il nous faudra établir un fichier des équipements couverts - base RES (Recensement des Equipements Sportifs) et carte en cours d'élaboration au CNOSF
- Construction d'équipements : constituer un document « mémo » action Christian VIGNOT
- Etablissement de la liste de nos boulodromes couverts / CD à partir de 12 pistes 12x3m à partir de la base RES à soumettre ensuite à nos CD pour compléments à y apporter (action KG-XG)
- Etablissement du Schéma de Cohérence : action CV
- Boulodromes communs FFPJP / FFSB (actions KG / CV) en veillant à la séparation des surfaces de chaque discipline
- Homologation : nous ne ferons pas de déplacements express mais homologuerons sur plans en correspondance avec notre RES (règlementation)

Evolution des projets depuis le dernier Comité Directeur des 20-21 Avril 2019

- o Le boulodrome couvert et extérieur du Parc des Sports de la Baumette à ANGERS a été inauguré le 05 juin.
- o Le projet de BONIFACIO a été réorienté en un aménagement d'un hangar existant de 585m²
- o La ville de SCHOELCHER (CD972) a abandonné son projet. Celui-ci est réorienté vers Fort de France.
- o Arnouville(95) : 100 terrains extérieurs + 32 couverts
- o Laroque-Timbaut (47) : dimensionnement non communiqué
- o Denain (59) – Réfection de la Salle LEBRET en 14 pistes
- o Perpignan (66) – Pétanque + Sport Boules (projet à définir)
- o Altkirch (68)
- o Parentis en Born (40) – Lettre de soutien de la FFPJP pour la Couverture des Arènes Roland PORTALIER pour en faire une structure polyvalente
- o COMMEQUIERS (85) – Couvert 8 pistes – Extérieurs 24 pistes

L. Féminines

Un questionnaire a été envoyé aux comités départementaux et régionaux. A ce jour, 50 réponses ont été enregistrées. Les résultats sont les suivants :

- 82 % déclarent l'existence d'une commission féminine dans leur comité
- Le budget moyen pour les commissions féminines dans les comités départementaux et régionaux est d'environ 2800 euros

Les actions mises en place :

- 45 % organisent la Journée de la Femme, 20 % des Marathons sur 1 ou 1/2 journée, des concours nationaux féminins et mixtes, des manifestations sous forme de challenge (doublettes choisies, à la mêlée, quadrette...), ou sous forme de qualification et phases finales comme le Trophée Femina en Occitanie.
- 50 % des commissions féminines font de la communication autour du public féminin par l'intermédiaire du site du comité, des réseaux sociaux, de la presse, des flyers et affiches, informations orales, mails d'informations auprès des CD
- 30 % des comités ont des clubs proposant des entraînements pour les féminines.

Pour résumer, les attentes des comités sont les suivantes : un support de communication dédié aux féminines, plus de visibilité médiatique, création d'une banque d'actions réalisées en France, d'autres compétitions phares pour les féminines, actions pour la féminisation des arbitres. Suite à ce questionnaire, la commission féminine se réunira au prochain comité directeur avec la participation de représentants des Régions pour discuter sur la suite à donner à ces résultats.

M. Formation

Plusieurs formations dans différents comités ont été dispensées sur l'hexagone afin de sensibiliser les dirigeants élus sur leurs droits et leurs devoirs ainsi que sur leurs responsabilités en harmonie avec la nouvelle politique fédérale.

S'ils sont d'accords pour accepter de prendre leur responsabilité, ils reconnaissent tous souffrir d'un manque de formation dans différents domaines.

L'idée principale qui ressort de ces réunions, c'est le ras le bol des présidents de clubs de ces joueurs qui polluent notre sport.

Suite à ces remarques, un comité départemental va proposer à leurs présidents de clubs un règlement intérieur unique pour sensibiliser les joueurs fautifs.

- Amende au joueur fautif ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire.
- Interdiction pour le club d'inscrire des équipes aux qualificatifs championnats de France.
- Rédaction d'un règlement intérieur prévoyant une exclusion obligatoire du joueur ayant fait l'objet d'une commission de discipline pour les infractions minimum de catégorie 4 à la fin de la saison avec interdiction de reprendre une licence dans un club de ce département.

Un retour sur ce dispositif sera présenté en fin d'année.

La formation des arbitres nationaux pour le tronc commun aura lieu les 13 et 14 décembre.

A l'issue de cette formation, les arbitres devront prendre contact auprès des référents arbitres des départements et des régions afin qu'il soit mis en place un projet de formation pour le tronc commun.

Le séminaire pour les arbitres nationaux, européens et internationaux aura lieu les 14 et 15 décembre.

Ces deux formations se dérouleront à Voiron (38).

N. Handicap

Le **Stage FFSA** financé par la FFPJP a eu lieu à Montauban (82) du 9 au 12 mai 2019. 12 joueurs étaient convoqués, 11 étaient présents 1 absent pour cause de maladie. Merci au CD 82 pour le bon accueil, la bonne gestion de la logistique et la prise en charge des boissons et goûters. Le stage était encadré par des éducateurs FFSA, des éducateurs et des arbitres du CD 82, Philippe Chesneau CTFR, Corentin DUTERME CTFN et Bernadette Troubat.

Nous avons proposé deux innovations à la FFSA soit :

- un encadrement avec un arbitre,
- et des parties mixtes avec des jeunes des écoles de pétanque du département 82.

Concrètement, pendant que leurs coéquipiers se confrontaient dans des ateliers et des parties en doublettes ou triplettes, les joueurs FFSA à tour de rôle, étaient mis en binôme avec un arbitre officiel du CD 82. Cette mise en situation d'arbitrage où chaque joueur FFSA arbitre le temps d'une partie, avec un écusson d'arbitre départemental était destinée :

- à responsabiliser les sportifs FFSA,
- à valoriser leur action tout en leur permettant de s'interroger sur le règlement et son application auprès des joueurs,
- à appréhender le jeu sous un regard arbitral.
- à faire prendre conscience du respect du règlement, du respect et de la compréhension du rôle de l'arbitre.

Le très bon niveau de pratique du jeu des jeunes des écoles de pétanque a permis de très belles rencontres très disputées avec des rapports entre sportifs FFSA et Jeunes très enrichissants avec un ressenti du respect et de la bienveillance réciproques. Tous les joueurs FFSA, tous les Jeunes de l'école de pétanque ont reçu des goodies en souvenir. Ces expériences ont marqué les esprits, les participants de la commission FFSA ont jugé ces évolutions bénéfiques et souhaitent qu'elles perdurent lors des prochains stages.

5 joueurs et 1 joueuse ont été retenus pour la sélection France FFSA. En résumé, nous notons à nouveau un niveau de pratique et un comportement exemplaire de tous les joueurs. Merci à tous, éducateurs, arbitres, jeunes des écoles de pétanque et à leurs accompagnateurs d'avoir contribué à la réussite de ces journées.

Championnat de France FFSA.

Il s'est déroulé à Aurillac les 25 et 26 mai avec le CD 15 FFSA et le Comité Départemental FFPJP du Cantal. 370 compétiteurs dans 6 catégories pour le sacre de 12 champions.

Entrevue entre M. Truffaut Président FFSA, Mme Marie Paule Fernez DTN FFSA, Joseph Cantarelli Président FFPJP et Bernadette Troubat au siège de la FFSA à Paris le 31 mai.

Les échanges ont été très respectueux et très fructueux. Les actions menées en faveur du Sport Adapté par la FFPJP ont été rappelées.

La FFSA a évoqué ses difficultés pour 2019, notamment la mise en stand-by du stage, pour plusieurs raisons, dont le financement de la participation d'environ 150 personnes aux Global Games en Australie et surtout le fait que la Pétanque ne figure pas aux Jeux Paralympiques.

Lors des précédents Jeux Européens Sport Adapté à Paris, la pétanque était en sport de démonstration, il y avait une sélection française mais un seul joueur étranger italien y a participé. La communication internationale n'a peut-être pas été suffisante et il s'avère qu'en simple démonstration c'est plus compliqué pour déplacer les joueurs du sport adapté.

La FFSA va procéder à un recensement de la pratique de la pétanque dans les pays.

Dans un premier temps, il s'avère qu'il pourrait y avoir un potentiel au niveau européen notamment dans les pays frontaliers avec la France. Joseph Cantarelli en tant que vice-président de la Confédération Européenne lors d'une prochaine réunion, notamment lors du congrès en avril, va évoquer l'éventualité de compétitions Sport Adapté en Europe. Cette question sera aussi abordée lors de la prochaine réunion du bureau de la FFSA. Cette proposition pourrait entrer dans un projet global de développement de la pratique de la pétanque et peut-être débloquer un financement.

D'autre part, la commission paritaire sera à prévoir vers le mois d'octobre.

Signatures de conventions :

Le CD FFPJP de la Dordogne a signé une convention avec le CD FFSA 24 le 9 mai 2019.

Le CD FFPJP de la Haute-Saône a signé une convention avec le CD Handisport 70 le 24 mai 2019. Félicitations à ces comités, nos encouragements les accompagnent pour organiser des actions en faveur des personnes en situation de handicap.

Informations :

Le Comité Régional PACA de Pétanque et de Jeu Provençal et le Comité Régional PACA Handisport, ont été labellisés dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap 2019 pour leur action à destination du public non et mal voyant.

Dans le cadre du sport partagé, le projet de collaboration avec des structures accueillant des jeunes gens porteurs de handicap du Lycée Professionnel Montesquieu de Valence avec un IME et une SEM va être récompensé lors d'une cérémonie officielle par un deuxième prix de l'Education Citoyenne 2019 décerné par la section drômoise de l'Association Nationale des membres de l'Ordre National du Mérite. Félicitations à tous.

Le CD 26 nous a informés qu'un joueur en fauteuil s'est qualifié pour le championnat de France promotion à Charnay-Lès-Mâcon. Nous en avons informé le CD 71 ainsi que le Comité Régional Bourgogne Franche-Comté afin de veiller à ce que soient facilités les déplacements et les accès pour ce joueur.

Compétitions Pétanque Handicap Sport Adapté

Les documents et renseignements pour présenter un dossier de subventionnement CNDS ont été envoyés aux organisateurs potentiels de compétitions en faveur des personnes en situation de handicap.

Séminaire Comité Paralympique Sportif Français

Corentin DUTERME et Bernadette Troubat ont participé à ce séminaire les 14 et 15 mai 2019 à Marseille. Outre le fait de faire connaissance avec les autres disciplines sportives et de faire le

point des actions menées, le but était de réfléchir à une co-construction des leviers d'amélioration pour le mouvement sportif.

Convention Nationale FFH

La FFH a édité un modèle de convention identique pour toutes ses disciplines qu'elle a proposé à la FFPJP. La commission l'a étudié, il reste à le finaliser, à réfléchir à une feuille de route et à prendre un nouveau rendez-vous avec la FFH pour concrétiser ce projet.

Enquête Pétanque Handicap

La date limite de réponse était le 31 mai. Nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour analyser cette enquête. Nous avons reçu **66 réponses** : 2 Comités régionaux, 19 comités départementaux, 22 clubs ou associations, 15 individuels et 8 autres (1 parent d'enfant handicapé, 3 particuliers amateurs de pétanque, 1 PMR non pratiquant, 2 arbitres FFPJP, 1 personne en EHPAD).

Nous notons les problèmes et préconisations majeurs qui ressortent de cette étude : si le travail avec la FFSA semble porter ses fruits, il y a un manque pour les handicapés moteurs (pas de classification, pas de compétition nationale, pas de reconnaissance). Notre travail actuel avec la FFH doit nous permettre d'y remédier,

Que ce soit nos clubs, nos CD ou même quelques joueurs, ils sont en attente d'une aide fédérale, qu'elle soit matérielle ou financière. Le fait d'avoir récupéré les subventions CNDS cette année devrait nous permettre de répondre en partie à ces demandes.

Il y a un besoin de formation et de sensibilisation de nos encadrants, éducateurs et arbitres spécifiquement sur l'accueil et l'accompagnement d'un public handicapé. Notre projet de colloque 2020 sera basé sur ces thématiques.

L'accessibilité de certains parolodromes pose aussi problème dans certains territoires malgré les normes en vigueur des ERP. Il est rappelé que les mises en accessibilité sont éligibles au moyen des demandes de subventions des équipements sportifs.

Une vraie volonté de reconnaissance de la pratique pétanque handicap notamment en faisant de la promotion sur les grandes compétitions valides nationales de la fédération.

O. Jeunes

La Commission jeune s'est réunie le vendredi 7 juin 2019. Les membres présents ont principalement travaillé sur l'Axe 1 de la Commission Jeunes à savoir « Développement et diversification de la pratique fédérale jeune ». Ils ont échangé sur les sujets suivants :

- Les catégories d'âges
- L'harmonisation des modes de qualification au Championnat de France Triplette jeune (département ? région ? mixte ? zones de deux/trois départements ?)
- Les dotations pour les participants au Championnat de France jeune
- L'harmonisation des déroulés des Championnats Départementaux et Régionaux jeunes
- Les moyens et les outils pour structurer les Commissions Jeunes départementales et régionales
- L'écriture d'un calendrier national regroupant toutes les compétitions (départementales, régionales, nationales et internationales) jeunes
- Réflexion autour de la collaboration entre la FFPJP et les organisateurs de nationaux, internationaux jeunes
- La réflexion autour de la création de compétitions ou de championnats spécifiques pour les jeunes féminines
- Proposer des réductions des coûts pédagogiques pour des personnes de moins de 25 ans sur les examens de « Tronc Commun » et « BF1 ».
- Proposer des animations avec deux ateliers de Jeu Provençal lors de compétitions jeunes (un au tir, l'autre au point) pour faire découvrir l'activité lorsque les jeunes attendent entre les parties.

Concernant l'axe 2 « Structure et formations des jeunes joueuses et joueurs », il a été évoqué la nécessité de l'écriture du Cahier des charges de pétanque. Le livret de compétences des jeunes joueurs est quant à lui, en cours de rédaction (phase de réflexion par la DTN).

Concernant l'axe 3 «Ouverture de la pétanque vers des publics jeunes extra-fédéraux» : courant du mois de juin, la page concernant le développement en milieu scolaire va être mise à jour, avec le guide de développement, et l'état des lieux des conventions départementales et régionales avec l'UNSS.

Calendrier des travaux de la Commission Jeunes :

Première commission le 7 juin 2019 : premières réflexions, élaboration d'un questionnaire pour sonder les Comités Départementaux et Régionaux, les Equipes Techniques Départementales et Régionales, et l'ensemble des licenciés.

Réunion de la Commission Jeunes un soir à Nevers lors du Championnat de France. La Direction Technique Nationale devra faire la synthèse du questionnaire pour le championnat de France. Cette réunion permettra d'élaborer les propositions à faire voter au Comité Directeur de septembre.

La Commission Jeunes se réunira en septembre afin d'étoffer les propositions et continuer les réflexions.

P. Jeu Provençal

Ecole de pétanque et Jeu Provençal : la commission met en avant le fait que les « écoles de Pétanque » ne parlent pas du « Jeu Provençal ». Les propositions sont les suivantes :

- Changer le nom en « Ecole de Pétanque et de Jeu Provençal »
- Mettre en place une journée obligatoire de découverte du Jeu Provençal au sein de l'école de pétanque.

Formation des éducateurs pour la pratique du Jeu Provençal : le centre de formation prépare une formation des éducateurs. Dans un premier temps pour former les formateurs et dans un second temps pour former les initiateurs, les BF1 et BF2.

Organisation de concours au Jeu Provençal : de nombreux Comités Départementaux n'ont pas de concours Jeu Provençal au calendrier mais ces derniers demandent quand même des équipes pour les championnats de France.

Il est souhaitable d'organiser un (au moins) ou plusieurs concours J.P. en plus des championnats départementaux.

Promotion du Jeu Provençal : la commission propose d'organiser des ateliers sur les championnats de France et pourquoi pas sur les Championnats Régionaux (tir et point), avec des éducateurs et des joueurs chevronnés.

Des images du Jeu Provençal seront diffusées en ouverture des retransmissions sur la Web TV.

Guide du Jeu Provençal : un guide humoristique du Jeu Provençal est prévu, au format calendrier ou un peu plus grand. Des dessins et non des photos y figureront pour montrer aux jeunes les gestes du Jeu Provençal.

Il sera distribué aux écoles de Pétanque et Jeu Provençal, aux éducateurs et aux jeunes.

Q. Médical

Bilan des contrôles d'alcoolémie : merci à tous les participants des comités directeurs pour leur implication dans cette campagne de lutte et prévention de la consommation excessive d'alcool dans notre discipline sportive.

La procédure d'exécution a été respectée par les comités concernant l'habilitation et l'ordre de mission des contrôleurs. A ce jour nous avons reçu le retour d'une dizaine de CD. Plus de 600 contrôles (joueurs, arbitres et délégués) ont été réalisés pour les résultats suivant

- une douzaine de contrôles entre 0 et 0,25mg/l d'air expiré.

- 3 contrôles positifs entraînant l'exclusion du joueur.
- Tous les autres à 0.

Dopage : une demande de contrôles antidopage a été déposée pour le Championnat d'Europe Espoirs à Saint Pierre les Elbeuf.

Quarterback envisage d'organiser des contrôles antidopage au Trophée des Villes et au Trophée l'Equipe.

Message de l'AFLD aux sportifs au sujet de la divulgation publique de leurs données de santé : elle se réjouit que des sportifs s'engagent contre le dopage en adhérant à un programme privé de suivi sanitaire et en publiant leurs analyses biologiques.

Cependant l'AFLD considère que la divulgation publique des données de santé d'un sportif n'est pas utile à l'accomplissement de sa mission et pose un problème éthique : « *La publication des résultats d'analyse biologique ou des données d'un suivi médical ne peut atteindre le but légitime poursuivi par des sportifs intègres de vouloir démontrer que leurs performances sont authentiques. Il est également important de réaffirmer le droit des personnes à préserver leur intimité et leur droit au secret médical* ».

10^{ème} édition Sentez Vous Sport du 5 au 30 septembre 2019 : un courrier explicatif concernant la labellisation et cahier des charges de manifestations « Sentez Vous Sport » sera envoyé à tous les CD et CR pour diffusion auprès des clubs. Un retour des manifestations pétanque labellisées serait intéressant afin d'établir une synthèse nationale des événements. Une journée « Sentez Vous Sport » se déroulera le samedi 28 septembre au Parc de la Villette à Paris. Une trentaine de disciplines sportives seront présentes. Il sera possible de découvrir gratuitement des activités sportive de 12H00 à 22H00)

Le comité directeur valide la présence d'un stand pour cette journée. L'organisation de cet évènement se fera avec la participation d'encadrants locaux et la DTN.

R. Nationaux

Décision : en cas de présence d'une assistance à l'organisateur sur nos nationaux (par exemple d'un représentant de PPF), l'autorité fédérale appartient au délégué de la fédération.

Rappel du contenu des affiches et publications : de nombreuses affiches ou publications sur les réseaux sociaux circulent sans les logos (CD, CR et FFPJP). Ces anomalies sont constatées aussi bien sur les concours nationaux, que les concours régionaux et départementaux.

La commission propose au Comité Directeur une relance aux Comités Départementaux et aux Comités Régionaux, pour diffusion aux organisateurs.

Décision : un courriel sera envoyé afin de rappeler ce point.

Concours Internationaux

La Fédération Internationale met en place un règlement des concours Internationaux. La F.F.P.J.P. doit se mettre en conformité avec ce règlement.

La F.I.P.J.P. demande également une inscription de 200 € par concours International (à partir de 2020). La F.F.P.J.P. va recevoir ce montant avec la participation déjà prévue par le règlement F.F.P.J.P. soit 450 € pour un concours International.

La date limite des inscriptions est fixée au 15 septembre 2019.

Les Internationaux jeunes sont exonérés de ces frais.

Concours sous l'appellation PPF

Le groupe des organisateurs des concours sous l'égide P.P.F. a décidé de prendre obligatoirement les 2 € par joueur pour frais annexes (arbitrage, délégué, chauffage, sécurité). Soit : $(8€ + 2€) \times 3 = 30 €$ par équipes.

Cette somme est complétée de 2€ par équipe pour les frais bancaires (paiement en ligne).

Certains joueurs demandent cela est règlementaire.

Réponse : oui ceci est correct car ces organisateurs en ont décidé ainsi et ils respectent la règle.

Synthèse des premiers nationaux 2019

Sur les 27 premiers concours les anomalies sont principalement : Vente d'alcool, Manque de défibrillateur, Terrains non tracés, Paiement des indemnités par chèque.

Sur une compétition, l'organisateur a fait un seul chèque pour les 6 joueurs.

Rappel ; les finalistes et les vainqueurs doivent obligatoirement être indemnisés avec des chèques à la personne.

Un courrier sera adressé aux organisateurs afin de rappeler le cahier des charges.

Des amendes et /ou refus du label des nationaux, internationaux et supranationaux seront mis en place pour les anomalies les plus importantes. Exemples : vente d'alcool fort, manque de défibrillateur, manque de service d'urgence, manque de service de sécurité, ...

Impression du calendrier des nationaux

Pour des raisons environnementales, le nombre de calendrier imprimé pour la saison 2020 sera diminué de moitié. Les instances nationales nous demandent en effet de réduire les impressions.

Le but est de supprimer complètement le support papier du calendrier des nationaux et de ne conserver que la version dématérialisée disponible sur le site fédéral.

Annulation de concours

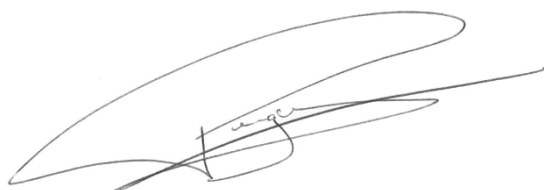
Le concours national en Jeu Provençal qui devait se dérouler en juillet à Hyères les Palmiers est annulé (Concours N°88).

Une réunion des organisateurs des nationaux est programmée le dimanche 3 novembre 2019 à Montauban. Les renseignements complémentaires seront communiqués plus tard, mais les intéressés peuvent retenir cette date.

(Levée de la séance à 11h45)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Gwenaëlle PAUGAM



Le Président de la F.F.P.J.P.

Joseph CANTARELLI

